

---

## Lois 2023

---

### Erratum

**Projet de loi n<sup>o</sup> 17**  
(2023, chapitre 24)

**Loi modifiant diverses dispositions principalement  
aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et  
administratif**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 29 novembre  
2023, 155<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 48, p. 5334.

L'article 205 de la Loi modifiant diverses dispositions  
principalement aux fins d'allègement du fardeau régle-  
mentaire et administratif, tel qu'il a été publié à la *Gazette  
officielle du Québec*, Partie 2, 29 novembre 2023, doit se  
lire en remplaçant, dans le paragraphe 4<sup>o</sup>, « 27 novembre »  
par « 26 novembre ».

82651